

**Conseil Régional 24 janvier 2008**  
**BP 2008 – Formations sanitaires**  
**Mado COIRIER**

Je crois que presque tous les intervenants ont évoqué l'importance de la gratuité des formations d'aides soignants notamment dans ce budget, et mon intervention est en réponse à M. Gilet

En effet, son intervention laisse croire que la gratuité des formations sanitaires n'existerait que dans les lycées professionnels, c'est faux. Je voulais donc rassurer Monsieur Gilet, mais surtout tous ceux qui attendent cette gratuité si j'en juge le nombre de courriers que j'ai reçus depuis la parution du magazine de la Région, oui nous faisons un réel choix politique de voter aujourd'hui cette gratuité qui concerne des jeunes et des moins jeunes qui s'engagent dans des métiers qui débouchent sur l'emploi, des métiers dont nous avons tous besoin.

Oui, Monsieur Gilet, cette gratuité des formations sanitaires à compter du 1<sup>er</sup> Septembre s'applique à tous, afin d'assurer l'égalité des droits. La Région contractualise donc avec l'ensemble des établissements qui forment aujourd'hui les personnes dans ces secteurs, établissements qui s'engagent dans une logique de service public et les établissements le savent, nous les avons tous rencontrés dans cet hémicycle.

Oui, nous aurions préféré que l'État qui était, avant 2005, responsable de ces formations les rende gratuites, nous n'aurions pas été obligés de les inclure dans notre imposition régionale.

Oui, l'État qui transfère un certain nombre de compétences à d'autres, Monsieur Harousseau, peut se permettre ensuite de réduire ses budgets puisqu'il confie à d'autres collectivités des compétences dont il n'a pas eu le courage politique d'assumer précédemment, donc oui cela a des conséquences directes sur notre budget.

Mado Coirier  
Membre de la commission Formation  
professionnelle, Apprentissage et Politiques de  
l'emploi